



HAL
open science

Savoir, dire et ne pas croire

Léonore Le Caisne

► **To cite this version:**

Léonore Le Caisne. Savoir, dire et ne pas croire. *L'Homme - Revue française d'anthropologie*, 2018.
halshs-03284518

HAL Id: halshs-03284518

<https://shs.hal.science/halshs-03284518>

Submitted on 12 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Savoir, dire et ne pas croire

L'« affaire Gouardo » : du commérage villageois à l'indignation médiatique

Léonore Le Caisne

AU PRINTEMPS 2007, la presse régionale et nationale révélait l'histoire de Lydia Gouardo, violée et torturée vingt-huit ans par son père qui lui fit six enfants. Objet du commérage villageois, ces faits ne furent jamais signalés à une institution. Les journalistes exprimèrent leur indignation contre ces habitants qui « savaient », mais qui n'ont rien « dit » :

« Lydia, enfant martyre, femme violée pendant vingt-sept ans, dans l'indifférence générale »

(*La Marne*, 21 février 2007) ;

« Le village savait » (*Libération*, 9 mai 2007) ;

« Le procès du silence coupable » (*Libération*, 22 mars 2008) ;

« Le silence d'un village » (« Sept à huit », TF1, 11 mai 2008).

Le livre de Lydia Gouardo, lui, s'intitule « Le Silence des autres »¹.

Afin de comprendre cette absence de signalement des faits, j'ai effectué, juste après la médiatisation de l'histoire de Lydia, un travail de terrain ethnographique d'une année (2008-2009), à la fois auprès des habitants et des élus du village où habitait la famille, et de la cité populaire de la ville d'à côté où le père, imprimeur ambulant connu de tous, garait son camion².

Dans cette recherche, je n'ai pas cherché à savoir « si les habitants savaient » et ce qu'ils « savaient », c'est-à-dire à interroger l'information elle-même et ses détenteurs, comme le font les journalistes, les policiers ou les magistrats. Je n'ai pas non plus questionné le « secret », le « non-dit » et leur valeur sociale, comme l'a fait Jean Jamin

¹Écrit avec Jean-Michel Caradec'h, grand reporter, l'ouvrage a été publié aux éditions Michel Lafon en 2008.

²Cet article est tiré d'une recherche sur l'« affaire Gouardo », cf. Léonore Le Caisne (2014).

(1977) dans son étude sur la forme et la fonction sociale du secret. J'ai plutôt souhaité comprendre comment l'information et ceux qui la font circuler s'inscrivent dans la vie sociale telle qu'elle va et comment, sortie de son contexte local et transposée dans l'espace public par sa médiatisation nationale et l'indignation collective qu'elle suscite, cette information est prise, délaissée, reprise, interrogée par les habitants.

Il ne m'a pas fallu, en effet, plus de quelques jours passés au village pour découvrir que l'inceste Gouardo n'avait pas été perpétré dans le silence et le secret, mais dans le brouhaha du commérage : les habitants disaient et se disaient que les enfants de Lydia étaient ceux de son père. Il n'y a pas eu non plus de loi du silence pour cacher, au-delà du village, le crime d'un père sur sa fille, ce qui aurait supposé l'existence d'une communauté fortement intégrée et peu différenciée de personnes qui se connaissaient, se parlaient et devaient se porter secours. Cela laissait aussi entendre que le commérage est toujours le cadre d'une transmission de l'information entre soi prouvant que l'on « sait » et qu'on a les moyens de faire cesser les faits en les signalant à une institution. Et dans ce cas, si les habitants ne l'avaient pas fait, c'est qu'ils avaient gardé l'information pour eux, au mieux, par indifférence, au pire, par tolérance, voire par complicité avec l'agresseur, démontrant alors une amoralité certaine.

Plusieurs auteurs ont considéré le commérage comme une manière de faire état de la particularité, voire de l'anormalité d'une situation, et d'accuser. Pour Françoise Zonabend, par exemple, le commérage est « une forme permanente de contrôle social, répandue ici comme ailleurs et qui vise à apporter un jugement le plus souvent péjoratif sur ceux que le groupe estime avoir dérogé aux normes de bonne conduite » (2003 : 257). Pour les mêmes raisons, le commérage est, selon Cyril Lemieux, l'« exercice de la tolérance [...] sans véritablement permettre le châtement du coupable que (les individus)

désignent » (2007 : 377). Néanmoins, pour tolérer les faits, il faut un minimum de distanciation et de réflexion sur eux, ce que le commérage ne certifie pas toujours. Celui-ci peut aussi porter sur des faits positifs (l'exploit de l'un, la promotion professionnelle de l'autre...). On peut donc y être tout autant enthousiaste que réprobateur. Le commérage n'est pas non plus qu'une énonciation, une manière d'apporter une information, de porter un jugement ou d'évaluer une situation. Il agit. Il permet, notamment, de s'assurer de sa propre normalité par opposition à celui sur lequel on commère, de s'allier et de se distinguer. Norbert Elias et John L. Scotson (1997) ont proposé une définition positive du commérage intégrateur : en tenant des propos insignifiants et souvent malveillants, les individus construisent et marquent un groupe ou une communauté différent(e) de l'autre. Avant eux, Max Gluckman (1963) avait également montré la force intégrative, et en même temps distinctive, des ragots. L'objet du commérage importe alors moins que le commérage lui-même.

Nous verrons ainsi que, bien qu'objet du commérage villageois, le mode de vie de la famille Gouardo « allait de soi » pour les habitants. La famille Gouardo et ses violences sexuelles faisaient partie de la vie sociale. Jusqu'à la médiatisation nationale et l'indignation publique devant les pratiques sexuelles du père et l'attitude des villageois, l'inceste, la famille et les habitants, tout et tous étaient pris dans une forme de vie finalement « sans histoire ».

À la lumière de la brèche produite par l'indignation médiatique dans l'ordre social du village, je propose ici quelques observations sur l'inscription du commérage dans la vie locale, sur les significations pratiques des termes « savoir » et « connaître », ainsi que sur le mode de construction et d'utilisation d'un fait « su » : pouvait-on alors « savoir » sans « connaître » ? Pouvait-on « dire » sans « savoir » ? Un fait « su » peut-il toujours devenir

une « information », au sens d'être enseigné ? La parole peut-elle faire silence ? À quelles conditions la véracité des propos qui circulent est-elle interrogée ? Quand et comment ce qui semblait « vrai » autrefois peut-il sembler « faux » aujourd'hui ? Plus généralement, je tenterai de montrer les effets de cette rupture de cadre³ sur la considération d'un fait transgressif, les représentations de soi et de l'autre, ainsi que les modalités de la connaissance.

Je n'évaluerai pas l'éventuelle mauvaise foi des habitants, ce qui m'empêcherait de prendre au sérieux leurs propos, mais considérerai plutôt les paroles et les postures morales comme les résultantes de la situation.

Le village, l'ethnologue et l'«histoire du pays»

Coulommès est un petit village de la région parisienne de près de 400 habitants. À écouter les habitants, souvent bavards sur ce sujet, la population du village se divise en trois groupes : les « vieilles familles », villageoises depuis plusieurs générations, essentiellement des agriculteurs, quelques artisans et anciens commerçants ; ceux installés au village dans les années 1970-1990 – que j'appellerai les « récents » (enseignants, comptable, institutrices, nourrices, secrétaire, mécaniciens agricoles, artisans, policier..., désireux de vivre à la campagne) ; et les « nouveaux », arrivés dans les années 2000, chassés de Paris par le prix des loyers et à la recherche d'« un meilleur cadre de vie » (des techniciens, instituteurs, visiteur médical, chef d'entreprise, infirmier, secrétaire, électricien, mécanicien, informaticien, employé de banque, entrepreneur de maçonnerie...).

³« Dans la mesure où le cadre d'une activité est supposé nous aider à faire front à tout ce qu'elle nous réserve comme problèmes, à informer et à réguler la plupart d'entre eux, on comprend que nous soyons bouleversés et dépités par des circonstances que nous ne pouvons ignorer mais que nous ne savons pas non plus traiter. En somme, nous subissons une rupture de cadre : nous ne savons ni l'appliquer, ni le maîtriser », Erving Goffman (1991 : 340).

Les six rues qui partent de la place de l'église en direction des champs qui entourent le village et qui desservent de vieilles fermes, dont certaines encore en activité, sont le plus souvent désertes. Les deux cafés de la rue principale ont fermé il y a une dizaine d'années. Depuis, les lieux de rencontre sont restreints et informels. Le boucher n'ouvre sa boucherie que trois après-midi par semaine entre ses tournées. Quelques animations, organisées chaque année par le comité des fêtes, permettent aux plus âgés de se parler ou de s'ignorer.

Les relations sont rares, et souvent conflictuelles entre voisins du fait, notamment, du partage des cours communes autour desquelles sont construites les maisons. En dehors de la famille, on s'invite rarement. On se croise « au pain », devant le camion du boulanger, parfois à la boucherie ou encore à la grande surface de la cité populaire de Meaux, à 10 kilomètres de là.

La famille Gouardo, composée de Raymond, le père, Lucienne, la belle-mère et les trois enfants (un garçon et deux filles) alors âgés de 14, 12 et 10 ans, emménagea dans une des vieilles fermes en 1975. Là, Raymond Gouardo frappait et violait ses enfants. Les deux aînés partis à 15 et 18 ans, Lydia, resta seule avec le couple jusqu'en 1999, année de la mort du père. À la moindre résistance, c'était de l'acide chlorhydrique sur les bras. Six garçons sont nés des viols quotidiens. Six jours sur sept, Raymond Gouardo garait son camion d'imprimerie sur le parking du Super M. de la cité de Meaux. Il y confectionnait des cartes de visite et des faire-part pour les habitants et commerçants. Lydia l'accompagnait toujours, souvent avec les les enfants.

Arrivée au village quelques semaines après la déferlante médiatique et les attaques contre le village, je m'étais préparée, quand bien même j'allais me présenter comme une « sociologue m'intéressant à la vie d'un petit village », à être assimilée aux journalistes.

Après avoir lu Ari Adut, je pensais également que, pour éviter d'être associés à l'infracteur, les habitants m'assommeraient de dénégations et de justifications sur leur absence de signalement, marquant ainsi une coupure avec l'attitude de tolérance qu'ils auraient eue avant la médiatisation⁴. Je prévoyais plus encore le silence villageois face à l'étrangère. Non seulement les habitants ne m'assimilèrent jamais à une journaliste⁵, mais ils me confièrent immédiatement « avoir su, bien entendu, que Gouardo faisait des enfants à sa fille ! ».

Après m'avoir beaucoup parlé de l'élection municipale qui venait de destituer les « anciennes familles » au profit des « nouveaux » et qui déstabilisait le village, les « anciens » et les récents évoquèrent plus longuement, au cours de l'année que durèrent mes visites, la famille Gouardo : une famille installée au village depuis près de vingt-cinq ans, finalement juste assez particulière pour avoir été l'objet de commérages.

En retrouvant son contexte villageois, l'« histoire du pays », comme la nommait un ancien agriculteur, reprenait le pas sur l'« affaire Gouardo » des journalistes. « Anciens » et élus opposaient alors la connaissance de l'intérieur au regard critique de l'extérieur.

Un savoir différencié

Si « tout le monde savait », la connaissance des faits se décline néanmoins selon les places occupées au sein du village et l'autochtonie revendiquée⁶ (« anciens », récents et « nouveaux »), l'espace (les voisins proches et les autres), les « faits » pris en compte (paternité ou voisinage difficile), et le mode de connaissance (savoir simplement ou connaître par expérience).

⁴Dans son livre *On Scandal* (2008), le sociologue Ari Adut montre qu'une fois les faits dénoncés rendus publics, les individus (ou institutions) qui les connaissaient et les toléraient jusqu'ici font soudainement preuve d'une grande indignation pour ne pas risquer d'être « contaminés » par indentification à l'auteur des faits.

⁵J'ai relaté en détail l'établissement des relations avec les habitants dans Léonore Le Caisne (2014).

⁶Selon le sociologue Jean-Noël Retière, l'autochtonie doit « être pensée comme un rapport social s'étant construit dans le temps, ayant requis des dispositifs, s'étant forgé et consolidé par des discours mais qui, en aucun cas, ne doit se réduire à la qualité objective de l'ancienneté résidentielle ou encore au fait d'être natif du lieu » (2003 : 126).

Un savoir réservé aux élus et aux “anciens”

Avoir su la véritable paternité de Gouardo est présenté par des « anciens » et l'ancienne secrétaire de mairie comme un fait de valeur qui élève socialement. S'écrier qu'ils « savaient que Gouardo faisait des enfants à sa fille » était, certes, une façon de se donner le beau rôle face aux journalistes (ils le savaient bien avant eux), de minimiser les faits dénoncés (« On savait, si donc on n'a rien dit, c'est qu'il n'y avait rien à dire ! ») et de rejeter la stigmatisation de « salauds ». Mais c'était aussi et surtout une manière de se distinguer des habitants qui n'avaient pas pu savoir, me révélant ainsi leur place au sein du village.

Le savoir sur la paternité de Gouardo, et de fait sur sa sexualité, est en effet présenté comme un savoir de l'entre soi, privé et non officiel. Cette information, que les journalistes auraient aimé voir signalée aux institutions, permettait aux élus et aux « anciens » de se rappeler (et de me dire maintenant) leur valeur.

L'ancienne secrétaire de mairie – autrefois secrétaire de direction à Paris, en poste pendant vingt-cinq ans à la mairie de Coulommès – présente cette connaissance comme une information d'élus marqués par l'obligation du secret professionnel. Elle ne cache pas sa fierté d'avoir « su », montrant ainsi qu'elle savait pertinemment qu'il s'agissait là d'un fait interdit. C'est dire si elle connaît la vie du village et ses administrés. Elle sourit de ses prédictions concernant la reproduction sexuelle de Raymond Gouardo, qu'elle surveillait :

« [...] Il venait des fois à la mairie, il s'asseyait sur la banquette, et il papotait, alors je le laissais papoter et le septième, qui n'est pas de lui, un jour il vient et il me dit : “Ah ben c'est qu'ma fille, elle attend un bébé !”. J'dis : “Encore ?”, alors il m'dit : “Oui, alors là, on est obligé de cacher le nom, parce que c'est un grand pont de Meaux !”. Alors moi, c'est ce qu'il m'avait dit ! [...] Moi, j'étais persuadée que c'était un septième à lui ! D'ailleurs, toujours avec mon air de pas y toucher, où j'leur disais, à la mairie : “Tiens, ça y est, va y avoir une septième naissance, et ce coup-là, c'est un grand pont de Meaux !”. — “Vous rigolez, Michèle !” — “Ah”, j'dis, “Ben non, c'est c'qu'il m'a dit !”. Nan, mais on était tous persuadés que c'était de lui, hein ! ».

Ils étaient bien avisés et pas dupes. Si l'information n'est pas une information professionnelle en ce que seuls la posséderaient les élus, la connaissance de la vie des uns et des autres permet à l'ancienne employée de mairie de comprendre l'origine de ces naissances. C'est parce que Raymond Gouardo passe parfois à la mairie et qu'elle a su percer le secret de l'homme qui fait déclarer ses enfants « nés de père inconnu », qu'elle « sait » et informe les élus. Sa connaissance du village dont elle n'est pas originaire et qu'elle n'habite pas, ainsi que les bonnes relations qu'elle entretenait avec le maire et ses adjoints l'autorisent à se présenter comme une autochtone et à profiter de la valeur sociale liée au statut. Elle parle alors au nom des habitants du village : « Tout le monde savait ! », le « tout le monde » représentant pour elle une communauté privilégiée. Cela n'exclut pas que l'histoire de la famille Gouardo se soit répandue, au contraire : qu'elle se soit répandue valorise l'information et donc elle-même. La secrétaire de mairie évoque ainsi l'étendue de l'espace du commérage :

« Les Gouardo, ils sont connus. Parce que c'est quand même une histoire qui s'est colportée partout. [...] Tout le monde le savait. Parlez des Gouardo dans les villages aux alentours, tout le monde le savait, tout le monde savait que c'était des enfants à lui. Vous avez des gens bavards ! ».

Mais jamais elle ne fait référence à l'inceste. Peu importe, semble-t-il, que l'homme fit des enfants à sa propre fille ou à Marianne, l'amie de Lydia qui habitait dans la maison. Ce qui les fit vraisemblablement parler (et rire), elle et « ses hommes », ce sont moins, les relations sexuelles d'un père et d'une fille, que les grossesses successives au sein de la maisonnée révélant la force sexuelle de l'homme. Sinon, il n'y aurait plus eu matière à rire après la naissance du premier enfant. Ce qui compte n'est pas tant non plus que les autres habitants n'aient pas su – ils savaient tous, elle le dit –, mais de se présenter, elle et les « élus », comme les seuls à connaître les pratiques sexuelles généralement tenues secrètes de l'homme, marquant ainsi leur importance sociale.

Les vieilles familles, autrefois représentées à la mairie, connaissaient elles aussi les agissements de Gouardo. Comme le soutient une agricultrice : « Le village savait. En grande partie. Surtout les anciens ! ». C'est aussi le privilège de ces derniers d'avoir connu et de connaître l' « histoire du pays », et de pouvoir en parler aujourd'hui. La durée de l'histoire – une trentaine d'années – accroît l'intérêt de l'information et valorise d'autant plus celui qui la détient. D'après un agriculteur à la retraite, l'information est celle des « anciens » qui partagent une familiarité. Les habitants récemment installés au village sont exclus du savoir sur la famille Gouardo. Il existe en effet deux formes de « savoir » concernant l'histoire de Lydia. La première consiste simplement à avoir entendu dire que les enfants de Lydia étaient ceux de son père. Dans ce cas, ceux qui « savent » ne savent pas. La deuxième est au contraire réservée aux élus et aux « anciens » qui, eux, « savent » parce qu'ils « connaissent » l'histoire, c'est-à-dire qu'ils la comprennent. Et pour la comprendre, il faut occuper une place dans les bons réseaux de communication :

« C'est vraiment des vieilles souches qui sont d'ici. Puis après y en a qui sont parties et qui sont revenues, mais... Mais vraiment qui ont connu l'histoire du pays... [...] Après y'en a d'autres y a vingt, vingt-cinq ans qu'ils sont là, bon, et qui connaîtront un peu l'histoire. C'est les arrivistes y a cinq ans, y a trois ans... C'est ces gens-là... Mais enfin, c'est pas trop les gens du pays, c'est plutôt les gens de l'extérieur [qui disent qu'on exagère] ! Ceux qui sont là depuis un an ou cinq ans, à la mairie, ils connaissent rien de l'histoire, non non non, rien ! ».

Se réservant la prérogative du savoir, l'agriculteur me déconseille d'ailleurs de discuter avec ces « nouveaux » qui n'auront rien à me dire. D'après lui, le nouveau maire ne m'apprendra rien :

« Il en a marre aussi. Il a eu des lettres d'insultes, aussi. Ah oui ! Lui, c'est pareil, il envoie chier tout le monde. Le maire, c'est un maçon. Mais lui, il connaît rien du tout de l'histoire, ça fait pas longtemps qu'il est là ! ».

Son premier adjoint non plus :

« Gérard, lui, c'est pareil, ça fait un an qu'il est là [à la mairie]. Ils connaissaient rien du tout de l'histoire. [...] Mme Trapier [la nouvelle conseillère municipale], pareil, elle connaît pas. Et la maison d'en face, pareil. Là, c'est que des nouveaux. Tout a changé ! Ils connaissent rien de l'histoire. Rien ! Non non, eux, ils connaissent rien du tout de l'histoire, rien de rien ».

Les proches voisines, elles, ne voudront rien me dire : « Ça m'étonnerait ! Elles en ont ras le bol, aussi ».

La connaissance de l'« histoire du pays » souligne ainsi la distinction structurante du village entre « élus » aux avant-postes et simples habitants, entre « anciens » qui connaissent l'histoire pour l'avoir « vécue » et « nouveaux » qui « ne peuvent pas savoir puisqu'ils n'y étaient pas », l'ont apprise après coup, par la presse ou le voisinage et en ont donc un savoir de seconde main, c'est-à-dire disqualifié. Le comméragage nourrit les formes élémentaires de la classification villageoise et permettait vraisemblablement aux « anciens » de préserver l'intérêt des « vieilles familles ». En partageant cette connaissance et en commérant, les « anciens » marquaient leur alliance, se rappelaient mutuellement leur commune appartenance au village et tenaient à distance les « nouveaux ».

Il faut l'« avoir vécu »

La connaissance de l'« histoire du pays » départage aussi les « voisins » proches de Gouardo des habitants plus lointains. Une distinction spatiale se superpose ainsi à la distinction temporelle entre « anciens » et « nouveaux ». On le « sait » d'autant mieux qu'on est proche du lieu, et qu'on a eu une expérience directe de l'homme. Il y a maintenant ceux qui « savent » et habitent, au plus loin, à deux maisons de celle de Raymond Gouardo, et les autres, les lointains. Cette fois-ci, l'« histoire du pays » est avant tout celle d'un voisinage conflictuel que ses voisins ont enduré, l'homme n'ayant eu de cesse de chercher à récupérer des parcelles de la cour commune. « Savoir », ici, ne consiste donc plus à connaître une information, mais avoir expérimenté soi-même.

Comme les voisins proches, l'« ancien » adjoint au maire a eu affaire à l'homme, a « vécu » l'histoire. Avoir « connu l'histoire » signifie « en avoir été ». Savoir ce qu'il en

retourne et en parler exigeaient alors un fort ancrage villageois. À propos des « nouveaux », il souligne :

« Ils viennent d'arriver. Ils ont pas vu tout. Ils n'ont pas eu le départ de l'histoire, Gouardo qui emmerdait son monde ».

Les voisins, eux, connaissent bien Raymond Gouardo, qu'ils décrivent imposant, petit, mais de forte corpulence, à la voix grave, un homme duquel se dégageait une force certaine. Ils l'ont vu jeter des clous sous les roues des voitures de ses voisins, casser les marches d'entrée de la maison mitoyenne, faire hurler sa musique le week-end et crier contre ses enfants... Ils se sont retrouvés au tribunal contre lui. Ils ont des anecdotes à raconter. Ils se sont opposés à cet homme fort, et ont parfois même réussi à s'en faire respecter, prouvant ainsi leur propre robustesse :

« Quand on est assez solide, on peut imposer une autorité à Gouardo. J'ai dit : "On va appeler les gendarmes !", Gouardo, terminé ! Et il ne m'en a jamais voulu ! Quand on est assez solide, on peut. Moi, j'ai réussi une fois à le faire caler ».

Avoir connu l'« histoire du pays », c'est avoir supporté cet homme agressif, avoir traversé une épreuve et en être sortis plus fort, individuellement et collectivement. Cette expérience commune aux voisins proches a créé des liens entre eux et les distingue du reste des habitants. Elle les a marqués dans leur corps. Une proche voisine se différencie ainsi des autres habitants : « Ils l'aimaient pas spécialement, mais je pense que pour eux, ils étaient pas pris comme nous ! ». Ce « savoir » de l'expérience surpasse celui de la simple « information » sur la paternité et redessine la carte des liens au sein du village. La voisine se démarque également des « anciens » :

« Les anciens, c'est surtout les personnes âgées, mais qui sont pas réellement concernées dans la rue, donc heu, ils vous en parlent, mais je sais même pas ce qu'ils peuvent dire parce que, heu... ».

Ainsi, grâce à ce « savoir » de la paternité de Raymond Gouardo, la secrétaire de mairie affirme sa qualité d'experte de la vie privée des administrés et s'associe aux « anciens » ; l'« ancien » agriculteur longtemps conseiller municipal revendique son capital

d'autochtonie qu'il dénie aux récents et aux « nouveaux », alors que les proches voisins (parfois eux-mêmes « anciens ») font valoir la primauté, face à tous les autres, de leur connaissance de l'homme par l'expérience directe. À chacun un « savoir » et une modalité de connaissance différents qui ne se partagent pas et qui ajoutent de la valeur (ou une portée) sociale au savoir. Pour reprendre Jean Jamin, disons que la secrétaire de mairie, l'« ancien » agriculteur et les proches voisins « se réservent socialement ce savoir – qui pouvait être connu de tous et partagé par tous – en monopolisant le droit à la nomination et en instituant un régime de secrets qui en validait paradoxalement la portée sociale » (1977 : 115). C'est autant le fait de ne pas en avoir parlé avec les autres habitants que d'avoir su, et autant le fait de dire qu'on était les seuls à savoir que de ne pas en avoir parlé à d'autres, qui valorisent la connaissance. Car, bien entendu, beaucoup d'autres encore « savaient ». L'espace du commérage ne se réduisait ni aux alentours de la maison des Gouardo, ni au village. Il s'étendait jusqu'à la ville de Meaux, à une dizaine kilomètres de là, et plus particulièrement à la cité populaire où Raymond Gouardo garait son camion d'imprimerie six jours par semaine.

Forme et construction du savoir

Un savoir progressif et collectif

Si les habitants se réservent la connaissance de la paternité de Gouardo, l'« histoire du pays » n'a pas circulé sous la forme d'une information factuelle qui aurait pu et dû conduire à un signalement. Au village comme à la cité, la connaissance s'est construite pas à pas, insidieusement, au gré de l'accumulation des indices pendant la trentaine d'années que perdura cet inceste. Durant ces trente ans, les habitants n'ont eu accès qu'à des faits épars, qui deviendront significatifs qu'une fois mis en relation par Lydia et les journalistes. La connaissance de cette paternité se plaça dans une série d'événements concernant la

famille, qui se sont inscrits dans la vie locale et quotidienne, les uns après les autres et sur de nombreuses années, affaiblissant par là même le potentiel informatif des faits : les coups infligés, la naissance du premier enfant, les conflits avec les voisins, puis la naissance du deuxième enfant, d'autres conflits, les liens de clients à commerçants, la naissance du troisième garçon, puis celles des trois autres.

La suspicion des villageois et des habitants de la cité sur la paternité de Raymond Gouardo s'est également formée à partir du nombre et de la « ressemblance » des enfants. Il y a alors comme une espèce d'évidence du « savoir ». Tout d'abord, l'existence d'un géniteur dans le foyer était indispensable.

« Bah on le voyait bien, y a personne d'autre qui venait, quand même ! [...] Y avait jamais un mec qui rentrait là-dedans » (un « ancien », proche voisin).

Sur la ressemblance des enfants et de Gouardo, ensuite, un ancien agriculteur déclare :

« Au fur et à mesure que les enfants grandissaient, on voyait bien qu'ils avaient la bouille du père, quand même ! ».

La ressemblance des enfants entre eux aussi est soulignée par une récente :

« Ils se ressemblent tous, vous avez vu ? ».

La pluralité des indices a alors valeur de vérité. En témoignent les propos du buraliste de la cité :

« On disait que c'était lui le père. Mais vous savez, les bruits. Moi, au début, je disais "Non", puis après, à force de la voir enceinte, tous les enfants se ressemblaient, et elle n'avait pas de mec, alors... [rires] ».

Ce savoir sur la famille Gouardo s'est aussi construit dans le commérage, à plusieurs. Alors que la connaissance des faits revêt d'autant plus de valeur sociale qu'elle est peu partagée, le fait que « tout le monde » sache rend les faits véridiques : « On disait », « tout le monde s'est douté que... ». Une agricultrice confie : « Après, c'était le village qui en parlait. Même mon mari ». Le même buraliste ajoute :

« Mais ça, tout le monde le savait, il avait une camionnette aménagée. Elle avait des enfants, on ne voyait jamais le père. Donc après, tout le monde s'est douté que c'était lui qui s'occupait de sa fille ».

Ne connaître personne aurait, au contraire, exclut du savoir :

« Moi, j'allais faire mes courses à Super M, mais j'en avais jamais entendu parler, de cette histoire-là ! Mais moi, je connaissais personne. Je faisais les courses, je ne regarde pas ce qui se passe autour de moi » (un « récent »).

Les suspicions deviennent des faits avérés si d'autres, en dehors du village, notamment dans la cité ou dans la ville de Meaux, partagent les mêmes doutes :

« Et lui, il le disait à Pierre-Collinet [la cité]. Et pas ici. [...] Et puis nous, les gens qui y allaient et y en a d'autres qui connaissaient pas et qui étaient pas d'ici, comme ça se savait qu'il travaillait bien et qu'il était pas cher, qui allaient là-bas faire faire des cartes de visite et puis bon, ils l'questionnaient en détournant, quoi. C'est comme ça qu'on le savait. Ici, il disait rien ! » (un « ancien »).

« On s'est souvent posé la question, avec mon mari. Nous, on avait un doute, parce que la première fois où elle s'est retrouvée enceinte, on voyait bien, elle sortait jamais, y avait jamais personne qui v'nait, dans ct'e maison, et le jour où elle s'est retrouvée enceinte, je me suis dit : "C'est quand même bizarre, elle reçoit personne, et la v'l'a qu'elle est enceinte", et mon mari m'a dit : "Oui, mais tu sais, elle va à Meaux, peut-être qu'elle...". Puis après, quand vous entendez à Super M, je me dis : "Attends, y a quand même quelque chose qui est pas normal !". [...] Parce qu'après, c'était tous les ans ! » (une voisine proche).

Une récente l'a aussi entendu dire d'autres personnes, qui vivaient ailleurs : « J'l'ai entendu dans l'car, quand j'allais à la gare de Meaux ! ». L'information, qui passait de bouche en bouche, était moins un ragot, dans le sens où « chacun ne fait que rapporter à un autre l'information qu'il tient d'un tiers » (Boltanski 1990 : 282), qu'une construction collective d'observations et de constatations partagées, formant vérité : alors que pour les voisins de Gouardo, on « sait » d'autant plus qu'on est proche, la paternité paraît également d'autant plus « vraie » qu'elle est confirmée à « la ville », à plusieurs kilomètres du domicile familial et de la sphère privée.

Enfin, plus nombreux on est à « savoir » et à commérer, et plus les faits s'intègrent dans la vie locale. Comme la durée de l'événement, l'élargissement de l'espace et donc du nombre de personnes qui « savent » dilue la valeur informative et contribue à l'ancrage des faits dans le tissu social.

Un savoir inscrit dans le tissu local

Les commérages sur la paternité de Raymond Gouardo (qui parviennent aussi bien aux assistants sociaux, policiers, magistrats qu'aux habitants), soulignent finalement plus le questionnement des uns et des autres sur l'organisation d'une famille un peu différente des leurs (et qu'elle risquerait de mettre en danger), qu'une véritable condamnation d'une transgression (quand bien même ils l'auraient tolérée). Les commérages et le savoir qui s'ensuit, éloignent même les faits d'une caractérisation criminelle, assurant de fait une impunité à l'homme⁷. Comme l'observe une habitante de la cité :

« Ben nous, on a connu l'histoire depuis l'départ, hein ! Y a beaucoup de gens qui ont connu l'histoire, hein ! L'histoire comme quoi elle avait subi des violences par rapport à son père... Même la maman elle était au courant que... elle avait des rapports avec le père. Tout le monde était au courant. Donc pour nous, ça nous semblait logique ».

Le commérage concourt à la notoriété des faits et les normalise. Le « être avec » des habitants surpasse le « c'est interdit » légal et le « c'est pas bien » moral des médias.

Sentant vraisemblablement que son inceste ne ferait pas scandale, Gouardo lui-même ne dissimulait pas sa paternité. Comme l'écrit Cyril Lemieux :

« En l'absence d'un possible scandale, c'est-à-dire de l'enclenchement éventuel d'un processus accusatoire intolérant, rien de ce que l'on commet de transgressif ne mérite vraiment qu'on le cache aux autres » (2007 : 383).

En agissant dans cette quasi-impunité, Raymond Gouardo éloignait lui aussi ses pratiques sexuelles du registre du crime : s'il ne se cachait pas, c'est qu'il n'y avait pas transgression.

En même temps qu'elles en étaient la conséquence, les appréciations que les habitants portaient sur l'homme participaient aussi de cette inscription de sa paternité dans la vie locale. Pour les villageois, Gouardo était en effet un bon travailleur : « C'était un travailleur ! Il était courageux, c't'homme-là ! » (un « ancien ») ; « C'était pas un fainéant, c'mec-là, hein ! Ah, c'était pas un fainéant, il bossait, hein ! Il travaillait, quand

⁷D'autant plus que les rumeurs créent une sorte de communauté entre les participants dont serait exclu l'éventuel dénonciateur.

même ! » (l'ancien maire). Il était perçu comme un bon professionnel, aussi, comme le soutient la fille de l'ancien maire : « C'était un bon imprimeur ! Il était bien vu, à Beauval [la cité] ! ». Gouardo était également un bon père de famille : « C'était quand même pas un mauvais père de famille, je pense. [...] On voyait qu'il voulait quand même en faire quelqu'un de bien ! », admet une voisine, tandis que la femme de l'ancien maire observe : « Ses enfants manquaient de rien tant qu'il était en vie. Ils avaient même plus de choses que nos propres enfants ! Vous savez, les miens n'avaient pas tout ce que les siens avaient ! ». Tout se passe comme si ses qualités paternelles justifiaient finalement le mode d'enfantement. La paternité de Gouardo et sa connaissance allaient de soi. Avec l'habitude, les faits, et le commérage qu'ils suscitaient, se sont imposés à tous. Ils ont été acceptés comme faisant partie des us et coutumes, comme si l'inceste était finalement une façon comme une autre de créer une famille. Comme le remarque l'ancienne secrétaire de mairie : « Moi, j'ai l'impression que c'était un peu rentré dans les mœurs, hein ! », alors qu'un « ancien » confie : « Ça m'v'nait tout naturel ! ». La paternité était une composante de l'ordre social ; non pas du fait d'une tolérance ordinaire – l'inceste n'était pas pensé et ils ne le « voyaient » donc pas en tant que tel –, mais parce que les habitants étaient « pris » dans une configuration sociale particulière qui l'intégrait. L'inceste avec ses violences, la famille et les habitants du village et de la ville (magistrats, membres des services sociaux compris) constituaient la vie locale.

Le signalement de l'homme à une institution extérieure aurait donc supposé que cette pratique insérée dans la vie locale eût été transformée en un fait ponctuel inacceptable et qui aurait pu faire l'objet d'une information. À l'inverse, ce signalement à une institution aurait expulsé de leur contexte la paternité de Gouardo et la connaissance que tous en avaient.

Pour qu'il y ait signalement, il fallait un scandale ou, tout au moins, un climat d'indignation. Et pour qu'il y ait scandale, la paternité de Gouardo devait être diffusée et toucher un public. Ce n'est qu'après la dénonciation publique de cet inceste, et donc hors du cadre du commérage et auprès d'un nouveau public, que l'« exposition » de ces paternités indigna et sembla invraisemblable, lorsque ces dernières devinrent un crime.

La médiatisation et l'indignation publique, et leur écho au village

De l'« histoire » locale au crime national

Après la mort de son père, Lydia a rencontré en boîte de nuit celui qui est devenu son compagnon. Scandalisé par ce qu'il comprit de de son histoire familiale, celui-ci poussa Lydia à porter plainte contre sa belle-mère, la seule à pouvoir répondre de ses actes de complicité de crime. Un chroniqueur judiciaire de l'hebdomadaire local présent au procès de la belle-mère, médiatisa son histoire, reprise un an plus tard par la presse nationale⁸. Alors qu'au village la connaissance partagée de l'acte retirait à l'inceste sa teneur criminelle, en dénonçant judiciairement et publiquement ce savoir commun, Lydia la lui réinsuffla.

À la différence des mots échangés dans le commérage, la parole médiatique, et donc de l'extérieur, posa un nom sur les faits. Elle « dit » l'« inceste » et son interdit légal et social, que les habitants ne voyaient pas. Elle annonça le crime.

Diffusées auprès d'un vaste public, la paternité de Raymond Gouardo et les violences qui l'accompagnèrent, indignèrent. Les journalistes (et par la suite leurs lecteurs) reprochèrent aux habitants leur « silence ». Parce qu'eux non plus ne pouvaient dire

⁸Sur la médiatisation de l'histoire de Lydia, on peut se reporter à Léonore Le Caisne (2014).

l'inceste sans circonstance exceptionnelle, ils ajoutaient, à l'inceste et aux coups, la « séquestration » de la jeune femme par son père.

L'inceste médiatisé n'avait pas donc grand-chose à voir avec l'objet des commérages et ce que les habitants et leurs élus avaient connu. La dénonciation médiatique et l'indignation publique choquèrent « anciens », récents, proches voisins et habitants plus lointains, qui ne comprirent jamais bien ce que l'on pouvait leur reprocher, pas plus à eux qu'à Gouardo, d'ailleurs. Certes, ils n'avaient pas signalé l'inceste aux institutions concernées – justice et services sociaux, qui « savaient » tout aussi bien qu'eux –, mais ils ne l'avaient pas tu pour autant. Un proche voisin s'emporte :

« Rien n'était caché ! Rien n'était caché ! Alors qu'on vienne pas me dire, les médias, heu, “Bah oui, ça a jamais été ci, ça a jamais été ça !”. Rien, rien n'a été caché ! ».

C'est bien le fait que cela n'a pas été caché qui a rendu l'inceste silencieux et indicible à une institution. Poursuivis jusque dans leurs jardins par les journalistes, des voisins et des « anciens » se retrouvèrent dans les reportages des « informations nationales » ou « régionales ». Les récents, eux, furent attaqués par des proches ou des connaissances, sur internet ou sur leurs lieux de vacances, parfois aussi par les « nouveaux habitants », dans les rues du village.

Des habitants dépossédés de leur “histoire”

L'information de l'entre soi – « C'est lui qui fait les enfants à sa fille » – étalée dans les journaux devint une information nationale. L'« histoire du pays » fit place à l'« affaire Gouardo ». Les habitants ne comprirent pas cette subite publicité autour d'une situation bien connue de tous. Surtout, le caractère officiel et public de l'annonce des faits, leur caractérisation de « crime », avec la charge d'indignation qui leur fut associée, les humilièrent et les rabaissèrent socialement.

Dans leurs articles, les journalistes transmettaient maintenant des informations que les habitants eux-mêmes ne possédaient pas nécessairement et qui auraient pu nourrir leurs commérages : les prénoms et les âges précis des enfants, les séances de torture dans le grenier, l'existence de la belle-mère pour les habitants de la cité, la parenté non biologique entre Lydia et son père⁹, et puis, maintenant, les événements judiciaires et les relations de Lydia avec la presse... Les habitants étaient tellement pris dans les faits qu'ils semblaient ne plus savoir eux-mêmes ce qu'ils « savaient » et ce qu'ils « avaient su ». Ce savoir qui se sait sans preuve et change selon la situation d'interlocution est le sens commun qui se construit en pratique, ce que Pierre Bourdieu a appelé le « sens pratique »¹⁰.

Dépossédés de leur sujet de commérage par les journalistes qui pourtant ne « savent » rien de l'« histoire du pays », « anciens » et voisins proches ressentent ce regard extérieur comme une intrusion. Leur intimité est bafouée. Leur histoire leur échappe, ils ne sont plus maîtres de son interprétation et de son usage.

C'est pourquoi cette médiatisation, qui aurait pu, grâce à l'écho qu'elle en donna, valoriser l'histoire de leur « pays » et, par conséquent, eux-mêmes – « Ça s'est passé chez nous ! » (à condition, bien sûr, que les habitants se fussent offusqués des faits), au mieux, leur apporte des éléments de connaissance qu'ils ne possédaient pas, au pire, la leur rend étrangère.

La médiatisation change aussi le statut des habitants : avant la publication, ils étaient ceux qui « savaient », après, ils sont ceux qui se sont « tus ». Avant, ils étaient les puissants qui détenaient le pouvoir du savoir, après, les lâches qui n'ont pas porté

⁹Lydia a été conçue lorsque Raymond Gouardo était en prison. Il l'a néanmoins reconnue et récupérée avec ses deux autres enfants à sa sortie de prison, alors que tous les trois se trouvaient placés en famille d'accueil. Plus personne n'eut de nouvelles de leur mère.

¹⁰« Le sens pratique oriente des “choix” qui pour n'être pas délibérés n'en sont pas moins systématiques, et qui, sans être ordonnés et organisés par rapport à une fin, n'en sont pas moins porteurs d'une sorte de finalité rétrospective », Pierre Bourdieu (1989 : 111).

assistance à une jeune femme en danger. Les récents se trouvent maintenant assimilés à ceux-là mêmes qui les avaient tenus à l'écart. Lydia est devenue une victime, son père un agresseur. Objet de commérages à leur tour, les habitants n'eurent pas envie de tenir ces nouveaux rôles.

Avec la prise de parole officielle de Lydia qui les accusa d'avoir « su » le « crime », mais de ne rien avoir fait, et l'indignation publique qui s'en est suivie, la question d'« avoir su » ou non devint aussi une question cruciale et sensible pour eux : de la réponse dépendait en effet la qualification pénale de « non-assistance à personne en danger », qui est un délit. « Anciens », voisins et récents se retrouvèrent pour dire non seulement qu'ils ne « savaient pas », mas aussi qu'ils ne « croyaient pas ».

“On n'était pas au courant !”

En même temps que les villageois dirent que « tout le monde savait », ils dirent aussi qu'« ils ne savaient pas ». Avoir comméré sur la paternité de Gouardo ne présageait donc pas de la « connaissance » des faits.

Une information confinée

Les habitants les « plus lointains », notamment les récents, se défendirent d'avoir « su » en invoquant la distance spatiale entre leur maison et celle des Gouardo ; d'autres, plus proches, évoquèrent une distance sociale entre eux et les « anciens », les deux types de distance interdisant les commérages villageois, et donc toute connaissance de la paternité de Gouardo.

Celui qui habite « loin » de la famille, c'est-à-dire à plus de 200 mètres, se prévalut ainsi d'une incertitude de l'information. Le premier adjoint au maire, installé au village depuis une quinzaine d'années, se défendit : « Je ne m'en étais pas rendu compte,

n'habitant pas dans cette rue, on est loin ! ». Et un agriculteur à la retraite, dont la ferme donne sur la place de l'église, affirma :

« Et puis moi, comme j'ai dit à une journaliste, j'habite ici, hein, c'est là que ça s'passait, à l'autre bout de Coulommès, vous savez ! Moi, j'suis ici, en ce moment, on n'est au courant de rien du tout ! On est carrément à l'extérieur ! ».

Les habitants réduisirent ainsi l'espace du commérage aux maisons avoisinantes de celle des Gouardo. Un récent, qui habite à 300 mètres à vol d'oiseau, sous-entendit tout autant l'absence d'interconnaissance à partir d'une certaine distance, que l'absence d'intérêt de l'information au-delà d'un certain périmètre :

« Je pense que les gens qui n'étaient pas dans l'environnement proche n'en avaient jamais entendu parler ! Je suis sûr que là, à l'autre bout du village, dans la rue de Normandie, y a des gens qui n'ont jamais entendu parler de lui ! Quelles raisons ils auraient eu d'en entendre parler ? ».

On pouvait bien avoir entendu parler des problèmes de voisinage, mais pas de la sexualité de l'homme. Une récente confie :

« Ah, l'affaire Gouardo ! J'ai été mise au courant par la télévision. Oui, y a eu un reportage là-dessus. J'étais pas au courant. Je l'ai connu, j'ai même été chez lui pour faire de l'informatique, parce qu'il avait des problèmes en informatique. [...] Moi, j'habitais pas à côté, de toute façon. C'est vrai que c'était toujours le bordel, je savais qu'il avait des problèmes de voisinage, heu, des problèmes avec la mairie¹¹... Oui oui, je savais. Ça se colporte, quand même... Mais le reste, heu... ».

La fréquentation des mêmes lieux permettait la circulation d'informations, excluant de fait des commérages ceux qui travaillaient à l'extérieur du village. Comme l'explique un récent :

« Ici, on est loin des circuits des rumeurs. Le seul point de rencontre des potins et bavardages éventuels, c'est le boucher qui fait le coin de la rue, c'est le seul commerçant. C'est un lieu où on rencontre des gens. Si on ne va pas chez lui, on peut être pendant des semaines sans rencontrer physiquement quelqu'un. Moi je sors du village pour travailler, j'aperçois en voiture un tel ou un tel, mais vous ne voyez pas grand monde circuler, là-dedans ! C'est désertique ! [...] Et donc je ne suis pas dans les circuits de rumeurs, de commérages ».

Au-delà du voisinage propre, l'information devient une information hors contexte, et donc sans valeur de vérité.

¹¹Le maire et ses adjoints devaient en effet régler les querelles de voisinage de Gouardo.

Tout autant que la distance spatiale, la distance sociale bloqua l'information. Des « récents », moins nombreux, accréditèrent ainsi l'idée que, du fait de leur différence sociale, ils n'étaient au courant de rien. Ainsi, un couple de professeurs de collège met en avant son extériorité au village, dont il fréquentait peu les habitants. Pour « savoir », il aurait fallu participer au commérage, relever les indices, puis les discuter et les apprécier à plusieurs. Une personne seule ne pouvait donc pas « savoir ». « On doit passer un peu pour les intellos, ici ! », confie le mari. Le propriétaire de la grande ferme du village, achetée il y a quarante ans, raconte, lui :

« Alors c'est ce que j'ai dit à une journaliste au moment de l'affaire Gouardo, j'ai dit : "Moi, vous savez, les gens du pays, moi j'étais pas au courant de ces histoires-là, parce que moi, on m'a toujours tenu un peu à l'écart". [...] La ferme, c'est l'ancien domaine du seigneur du pays. C'était "la ferme" ! ».

Quant aux « nouveaux », arrivés après la mort de Gouardo, l'*espace-temps* leur permit sans mal de signaler leur méconnaissance des faits. Ils se contentèrent de raconter les mises en garde des « anciens », à leur installation, contre « cette famille à problèmes ». Les plus nombreux expliquèrent ne pas vouloir « juger », car « ils n'étaient pas là ! ».

L'"affaire" des journalistes

En extrayant les faits de leur contexte local et de leur inscription sociale, la médiatisation transforma des habitants en lecteurs de presse, c'est-à-dire en simples destinataires de l'information :

« Donc on a appris, complètement par hasard, par notre nièce qui nous a montré *Libé*, c'est là qu'on a appris qu'effectivement, c'était sa fille, et qu'il y avait un problème d'inceste. Non, mais si je l'avais su, je pense pas que je n'aurais rien fait... » (un « récent »).

Perçue depuis la place de téléspectateur, l'histoire de Lydia Gouardo est extraite de son contexte villageois et rattachée à d'autres histoires d'inceste n'existant que par elles-mêmes. Ainsi un « récent », dans la région depuis quinze ans, mais installé au village depuis deux ans témoigne :

« Justement, on était en Bretagne, à ce moment-là. On a vu à la télé Delabarre, Roger Serein, la fille à Jean-Paul. En Bretagne, on a été un peu écœurés que ça s’passe dans notre village ! [...] On parle d’ici, c’est un petit coin, mais y en a partout ! Dans *Le Parisien*, aujourd’hui, ça s’passe au Brésil. Son père lui a fait vingt gosses ! C’est dans le journal aujourd’hui, c’est marqué dessus ! ».

Des « anciens » abandonnent cette histoire aux journalistes, comme la femme de l’ancien maire, qui renvoie les journalistes à leurs collègues et à Lydia :

« Savez-vous que pour Gouardo, j’ai eu un appel téléphonique y a pas longtemps ? Bah, un journal ! C’est une femme, elle a pas voulu se présenter. C’était pour parler de monsieur Gouardo. C’était une journaliste. Elle a dit : “Oh, j’voudrais parler à monsieur Rolland [...]. C’est pour avoir encore des renseignements sur monsieur Gouardo, père”. J’ai dit : “Écoutez, madame, n’importe comment, vous n’avez qu’à vous en remettre aux journaux qui ont paru avec elle ou au livre qu’elle a écrit. De toute façon, pour nous, il passait dans la rue, c’est vrai, il était correct ! ».

Dorénavant, cette « affaire » appartient aux journalistes, qui en sont à l’origine, et à leurs lecteurs. Au village, « anciens » et récents laissent la parole aux « nouveaux », public facile pour les médias. Comme l’observe la factrice : « Je pense que les gens n’en parlent pas. À part les nouveaux ».

“On ne savait pas tout !”

Placés dans la position de recevoir l’information, et non plus de la faire circuler, « anciens » et récents purent faire valoir qu’ils ne connaissaient pas tous les faits dénoncés : ils « savaient » les enfants, les viols mêmes, mais pas les coups, pas les tortures... pas la caractérisation de crime, en fait. Un « ancien » et proche voisin se défendit ainsi auprès d’un journaliste qui l’interrogeait sur son silence :

« Qu’il faisait des enfants, oui, on savait ! Qu’il couchait, on savait pas ! Fallait voir le lion qu’il avait à la porte, là ! ».

L’expression : « Il faisait des enfants à sa fille » employée par les habitants, renvoie aux rôles très ordinaires et attendus de procréateur de la femme et d’inséminateur de l’homme qui assouvit en même temps ses besoins irrésistibles. Les relations sexuelles entre un père et sa fille uniquement pour le plaisir sont, en revanche, interdites ou intolérables, en tout cas inavouables. L’agriculteur à la retraite dissocie cette fois la paternité et l’acte sexuel. Si Gouardo a effectivement « couché » – c’est-à-dire, pour les habitants, pris du

plaisir –, il aurait été coupable, mais cela, ces derniers ne le savaient pas. Qu'il ait fait des enfants à une femme de son foyer, c'est normal, car attendu de la part d'un homme. Que celle-ci, en plus d'être une femme, ait aussi été sa fille, ne représentait aucunement une transgression : l'ancien agriculteur reconnaît le lien père-fils, mais pas la relation sexuelle entre la fille et le père, car celle-ci ne compte guère quand il est question de procréation et non des besoins sexuels de l'homme. L'acte sexuel doit nourrir la femme qui est là pour procréer.

Mais, en même temps qu'ils évoquent le « consentement » de Lydia, d'autres habitants admettent que Gouardo a abusé de sa fille – ce qu'ils semblent trouver ordinaire, et même insignifiant. L'ancien maire et sa femme soupirent ainsi :

« — Elle : “Qu'il les ait d'elle, ça, c'est certain ! Qu'est-ce que vous voulez !”
— Lui : “Ses enfants ressemblaient bien au père, hein ! À mon avis, elle avait pas le choix, hein ! Non, à mon avis, elle avait pas le choix. C'était ça ou il lui tapait d'sus, hein. Faut admettre qu'elle est pas très nette quand même, hein ! Vous avez déjà causé avec elle ?” ».

Les tortures, en revanche, les choquèrent. Ils les auraient peut-être dénoncées. L'ancienne secrétaire de mairie, après sa lecture du livre de Lydia reconnaît :

« Bon, ça, l'histoire de coucher avec et tout ça, les enfants, enfin, on savait, on savait, donc là, elle s'en cache pas, mais tout ce qu'elle a pu endurer, ça m'a... ».

Une agricultrice affirme :

« On savait qu'il la violait, mais les tortures, non ! ».

Lors de notre première rencontre, une récente s'agaça :

« Oh, l'affaire Gouardo, faut pas m'en parler ! Y en a marre ! Il couchait avec sa fille, ben oui ! Ailleurs, y a bien pire ! Comme je vous l'ai dit, on disait : “Y a un père de famille qui couche avec sa fille”, mais y en a combien ? Y en a beaucoup ! Ça nous regarde pas ! C'qu'on savait pas, c'est la brutalité ! Ça, non ! ».

Contrairement à l'agriculteur, elle « savait » les relations sexuelles. Mais les tortures qui laissent des cicatrices sont plus « graves » que les tortures aux conséquences morales et psychiques invisibles. Comme sous l'Ancien Régime, seule la violence physique est

blâmable (Vigarello 1998). C'est pourquoi, contrairement aux viols, les coups physiques les auraient fait réagir. Malheureusement, ils ne les « savaient » pas.

Ce que les habitants ne savaient pas, c'était aussi et surtout le caractère « extraordinaire » des faits : les tortures et la séquestration. Les faits connus étaient effectivement d'une grande banalité, juste bons pour le commérage villageois.

“Je ne le crois pas !”

D'une manière générale, les habitants ne purent croire à cet inceste extraordinaire, indigne et criminel, ni à sa violence, pas plus qu'ils ne purent admettre leur supposée indifférence ou désaffection, parce que ce n'était ni celui qu'ils avaient connu, ni l'attitude qu'ils avaient eue à son égard.

Villageois (« anciens » et récents) et habitants de la cité expliquèrent ainsi douter des faits dénoncés. Tout en donnant les raisons qui les empêchèrent de « savoir », ils voulurent me démontrer en quoi il n'avait pu s'agir, non pas d'un viol – certains en convinrent –, mais d'un crime.

Une information peu crédible

Avec la médiatisation, la perception des faits changea : posés comme « vrais » dans le commérage, ils devinrent sujets à caution quand Lydia les dénonça et qu'ils circulèrent dans l'espace public. Dans le cadre du commérage, où il n'y avait pas d'obligation de vérité et où il ne pouvait donc pas être question de mensonge, la paternité et les relations sexuelles du père paraissaient « vraisemblables » et donc « vraies ». Dans le cadre de la dénonciation officielle et publique de Lydia, où il y avait, au contraire, obligation de vérité et où il pouvait donc y avoir mensonge, les faits parurent « faux ». Ainsi, on croyait les

faits quand ils étaient évoqués dans le bus, mais pas quand Lydia et les journalistes les transmettaient.

Les faits semblaient également vrais dans le commérage, parce qu'ils étaient implantés dans la vie locale et qu'ils ne faisaient pas l'objet d'une information ponctuelle qui aurait pu être démentie ; vrais, aussi, parce que, dans le commérage, même s'ils pouvaient bien paraître « fous », les savoir « vraisemblables » suffisait. Vrais encore, parce que dans le commérage, empreint de doutes, la véracité des faits n'était pas interrogée. On en parlait parce qu'on n'était sûrs de rien. La « vérité » dite une fois pour toutes a moins de valeur que l'incertitude qui permet de parler, et de parler encore, et donc de créer du lien et de se distinguer.

Dans le cadre de l'officialisation de l'accusation de Lydia, les faits parlés et crus dans le commérage devinrent donc, pour les habitants, une rumeur portant en elle son poids d'incertitude. Certains parlèrent ainsi de « bruits », de « on-dit » qui auraient circulé et qui pouvaient donc avoir été faux. Ils mobilisèrent l'idée commune selon laquelle les ragots et les rumeurs sont des informations invérifiées, donc certainement erronées, et qui ne méritaient pas d'être crues (Froissart 2002). Ils retrouvaient de la sorte les valeurs de la société globale exhibées publiquement (« L'inceste, c'est pas bien, et quand il se produit, faut le dénoncer ! »), sans abandonner les valeurs de la sociabilité villageoise interne (« Ben oui, tout le monde savait ! Et alors ? »). Une voisine s'expliqua :

« C'était des on-dit, mais on n'avait pas la preuve. Nous, si vous voulez, on l'a su par des rumeurs ! [...] On s'rait allé déposer une plainte, mais qu'est-ce qu'on aurait été dire aux gendarmes ? Ils nous auraient dit : "Vous avez vu quelque chose ?". On n'avait rien vu ! ».

Alors qu'ils s'en étaient passés jusqu'ici pour constituer leurs jugements ordinaires, la question de la « preuve » (du viol, du consentement) apparut au moment de la

dénonciation publique et formelle. Il aurait fallu « voir » pour « savoir ». La voisine fut catégorique :

« Moi, j'estime que ce qui se passe chez mes voisins, si je ne le vois pas de mes propres yeux, qu'on aille me dire : "Son père la viole", j'suis désolée, mais quelle preuve j'ai ? Hein ! Moi, j'trouve qu'il y a des choses qu'on peut voir, et des choses qu'on peut pas voir ! C'est ça, hein ! »

Un ancien maire de la ville déclara : « On peut pas aller vérifier, si vous voulez, qui est le père ! C'est pas si facile que ça ! On tenait pas les chandelles, hein ! ». Et une « ancienne » assura : « J'vous dis, faudrait être témoin. Tant qu'on n'a rien vu, on peut pas savoir. [...] On peut pas témoigner de choses qu'on n'a pas vues ! ».

La fermeture du logis, qui laissait supposer que les enfants étaient du « père Gouardo », permit alors de dire qu'on ne pouvait rien savoir de ce qui se passait derrière. Le portail, qui bloquait la vue, interdisait toute connaissance. « Même les gendarmes n'entraient pas ! Personne ! », affirmèrent de concert les habitants de Coulommès.

Et puis, comme le rappela l'ancien maire : « C'est du privé ! ». L'homme n'a pas attenté aux villageois. Dans cet espace privé, « hors du social » (Tabet 1998), le viol n'est pas un crime, d'autant moins qu'il se pratiquait, là, dans un lieu fermé, verrouillé même, où « jamais personne n'entre ». Tout en cachant l'acte, la fermeture de la maison empêchait la souillure du crime de contaminer les habitants. Surtout, seuls les deux protagonistes détiennent la vérité. Un buraliste de la cité justifiait :

« De toute façon, tant qu'on n'a pas les preuves concrètes, on peut pas s'avancer. [...] Tout le monde savait, mais on n'était pas dans la confiance ».

Le savoir du commérage ne pouvait donc être celui de la réalité, quand bien même on en était « sûr ». C'est ce que l'ancienne secrétaire de mairie expliqua, non sans contradictions :

« J'pense que personne, enfin, j'pense que personne savait ce qui s'passait, je ne crois pas. Quand elle disait que tout le monde savait, je n'en suis pas persuadée. C'est vrai que tout le monde disait que les enfants étaient du père Gouardo, mais lui, heu [...]. J'étais comme les autres, je savais [...].

Bon, ça, les enfants, c'était de source sûre, y en avait un quand même qui ressemblait au père. Pour moi, oui, y avait pas de... On était sûrs de tout ! ».

La pensée pratique n'a pas besoin de grande cohérence à partir du moment où chaque interprétation ou justification trouve place dans une logique ponctuelle.

Comme dans le privé, dans le domaine de la sexualité, « On ne peut pas y voir clair ! », « C'est complexe ! C'est complexe ! ». Les habitants transformaient une histoire de viol et d'inceste en un conflit privé entre deux parties, dont on ne saurait jamais laquelle fut la victime de l'autre :

« Franchement, moi, je l'ai pas vécu au quotidien, je peux pas vous dire ce qui s'était passé réellement. Et qui croire ? » (un ancien adjoint au maire).

Seuls peuvent être appréhendés les viols commis avec témoin. Le doute, inhérent à la relation sexuelle où seuls les partenaires « sauraient », invalide toute tentative de connaissance. « On sait pas c'qui s'passe, on sait pas c'qui s'est passé ! », « Peut-être c'est vrai, peut-être c'est pas vrai ! », soupirèrent maintenant « anciens » et récents. « Moi, j'y crois pas tell'ment ! Faut qu'y fasse ben clair pour qu'on y voit que'que chose ! », observa l'ancien maire.

L'absence d'intervention des institutions, au regard de la gravité légale des faits allégués par Lydia, confortait l'idée qu'ils ne s'étaient probablement pas produits. Une voisine interrogea ainsi : « Pourquoi ils ont rien dit, pas réagi, les services sociaux et la police et l'hôpital ? ».

Les institutions de la ville ne risquaient pas de bouger sans une prise de parole officielle qui, seule, aurait pu faire agir les élus. Car ces derniers non plus ne prêtèrent pas attention aux commérages. L'actuel maire de Meaux m'expliqua n'avoir rien pu faire des vagues « rumeurs » arrivées jusqu'à lui. Pour lui, l'information « vraie », ou plutôt

l'information digne d'être traitée, était l'information officielle, publique et clairement énoncée :

« Écoutez, moi, j'ai jamais eu de détails jusqu'à ce qu'on le sache. [...] La seule chose que je peux vous dire, c'est que jamais, jamais je n'ai été véritablement alerté de manière effective, affichée, assumée par qui que ce soit ».

Ici, le « savoir » est public et judiciaire. Une enquête nécessitait une parole autorisée, différente de la leur :

« Je suis au regret de vous dire que je n'ai jamais eu quelqu'un qui est venu dans mon bureau, qui m'a pris à part et qui m'a dit : "Écoutez, monsieur le maire, y a un truc très grave qui est en train de se passer !" Jamais ! Jamais ! [...]. Le maire, dans cette affaire-là, son devoir, c'est un devoir d'alerte, mais je vous le dis très simplement ici, moi j'ai pas alerté parce que heu... une ou deux fois, j'ai eu une rumeur qui en plus n'était pas très solide. Donc heu... ni très construite, ni très racontée. Voilà. [...] Je peux témoigner qu'en réalité, à aucun moment, d'une manière avérée, on ne m'a dit : "Voilà, y a un mec qui commet des viols, des actes incestueux, ses enfants...". Jamais. Jamais ! [...] J'ai pas eu la rumeur ! Enfin, je l'ai eue à peine. Le mot n'a jamais été prononcé » .

La qualification juridique seule aurait permis une action du maire. Pour son prédécesseur, l'information véhiculée dans le cadre du commérage n'offrait pas non plus de garantie de vérité, en tout cas pas les conditions d'un signalement auprès des autorités :

« – ETHNOLOGUE : Sauf que là, on savait que les enfants étaient les siens !
– On le disait ! On le disait, on le disait ! Ah, y avait une différence, quand même ! Parce que lui, il avait été interpellé, là-dessus ! Certains ont dû lui dire : "Le père, c'est toi !" . Comme il... Il pouvait bien mentir ! Écoutez, il l'a ébouillantée avec sa femme, il a jamais dit c'était lui, hein ! Donc, heu...
– E. : Donc on le disait, mais on ne le savait pas, c'est ça ?
– C'était une rumeur appuyée ! Et les gosses, on les voyait pas, en plus ! Les enfants, moi, j'ai jamais imaginé qu'elle avait pu avoir six enfants. J'ai jamais imaginé qu'elle avait six enfants ! Parce qu'après, il était à Coulommès, donc on les voyait plus ! ».

« On le disait » : dans ce cas, « dire » n'était pas savoir, mais faire circuler une parole de l'un à l'autre, sans sujet, sans contexte, qui ne valait que pour elle-même. L'ancien maire soutient qu'« il ne savait pas », assimilant à son tour le commérage à un non-savoir.

Le "vrai viol" et la "vraie victime"¹²

Si les « anciens » et les récents remettaient en question la véracité des informations qui circulaient dans le cadre du commérage, ils n'accordaient pas pour autant de vérité aux

12Cf. Léonore Le Caisne (2016).

faits dénoncés officiellement et publiquement par Lydia, reconnus par la justice et publiquement relayés. Non seulement ils ne pouvaient pas « savoir », mais ils n’y croyaient pas non plus. Contrairement à « savoir », action passive, « croire » (ou ne pas « croire ») est une action volontaire qui se décline à la première personne du singulier. En ne « croyant » pas, les habitants se défendaient de l’accusation d’indifférence et de lâcheté et se réappropriaient personnellement l’information.

Ils ne doutaient pas, alors, de l’information, mais de la parole de celle (Lydia) qui la mit sur la place publique et qui n’avait pas de légitimité pour prendre la parole publiquement : Lydia était une citoyenne ordinaire qu’aucune circonstance historique spécifique¹³ n’autorisait à parler d’elle en public. En dénonçant officiellement et publiquement son père et sa belle-mère, c’est-à-dire des protecteurs potentiels, Lydia se décrédibilisa aussi d’entrée. Quand elle ne mentirait pas complètement, elle exagérerait les faits :

« Moi, j’suis persuadée... y a eu quelque chose, mais pas autant qu’elle en raconte ! Mais y a plus de contradicteur en face ! [...] J’ai aucune preuve, ni dans un sens ni dans l’autre. Mais je mets en doute la parole de la... de la femme en question, c’est tout ! » (une récente).

Ainsi, on croit davantage aux faits que l’on devine soi-même ou qu’un voisin fait circuler, qu’à ceux que la victime dénonce elle-même. Sortie du commérage, l’information devint le fruit d’un mensonge.

« Anciennes » et récentes – les hommes préféraient évoquer le père et laissaient les femmes parler des affaires de l’une d’elles – mobilisèrent alors les représentations de la « bonne » victime et de la « vraie » souffrance, et posèrent les conditions de la parole « vraie ». Comme la victime de viol, la victime d’inceste n’est jamais uniquement victime. Toutes deux sont aussi souillées, et la souillure décrédibilise leur parole¹⁴. Une série de

¹³Par exemple, comme après l’Holocauste pour ses survivants.

¹⁴Comme l’écrit Georges Vigarello, « la suspicion initiale est fondée sur cet imaginaire du contact : la personne atteinte peut d’autant moins accuser qu’elle semble elle-même contaminée » (1998 : 39).

signes démontre que Lydia ne pouvait pas être victime. Sachant ce qu'il en est après un viol, la « vraie » victime, par exemple, ne se laisse pas prendre deux fois :

« Que vous vous fassiez faire un enfant une fois, bon, à la limite, elle était pas majeure, mais on se fait pas faire sept gosses par son père sans savoir que c'est pas normal ! » (une voisine).

Plutôt que de signaler la gravité du drame vécu, une partie de ce qui le constitue conduit à l'effacer. La « vraie » victime vit aussi son épreuve dans la solitude, à la limite avec d'autres victimes, et en silence. Elle est « digne », c'est-à-dire qu'elle cache sa souffrance et ne laisse pas celle-ci dicter sa conduite. Si elle veut voir son nouveau statut reconnu, les règles de bienséance lui interdisent de parler d'elle-même en public, d'autant plus que la vraie souffrance paralyse :

« Je pense que les gens qui ont vécu ça, ils peuvent pas exposer leurs trucs, heu... Une telle souffrance, je pense que... C'est dur de parler de sa souffrance ! » (une « récente »).

Seule la souffrance prouve le crime, et la souffrance se voit. La dénonciation de Lydia arrive surtout trop tard pour s'appuyer sur des faits réels. La jeune femme aurait dû se plaindre elle-même et au moment où elle subissait les faits. Quand donc cela lui était impossible. Une « récente » s'interroge : « Qu'est-ce qu'il y a de vrai dans tout ça ? Elle se réveille dix ans après le décès de son père ! ». La proche voisine, elle, regrette :

« Je la voyais venir chercher son pain, elle me disait pas "Bonjour", mais elle m'a jamais rien dit ! [...] J'ai demandé à Lydia : "Mais tu t'es plainte, Lydia ?". C'est c'que j'dis, c'est c'que j'lui reproche, elle n'est jamais venue cogner à la porte. Elle est jamais venue nous dire, ni à mon mari : "J'suis violée" ! Parce que bon, elle a eu l'occasion ! ».

Quand bien même on reconnaît que Lydia fut victime, le fait qu'elle n'ait rien dit au moment des agressions l'associe moralement à son agresseur. Lorsqu'elle se tait, la victime consent. Tant que le silence perdure, agresseur et victime ne font qu'un. Ce n'est qu'en « parlant » que la victime se distingue et qu'elle peut être reconnue comme telle. En marquant la victime, le nombre d'années qu'ont duré les agressions et le « silence » décrédibilisent d'autant son témoignage. En fait, seule l'immédiateté de la dénonciation

valide la souffrance engendrée par le crime. Les habitantes ne se seraient jamais laissées faire, elles. Une habitante de la cité s'interrogeait :

« Mais elle pouvait pas s'en aller ? C'est ça que je comprends pas ! Moi, y a quelque chose qui me plaît pas, moi, j'm'en vais ! Oh, y a de drôles de trucs ! ».

Que Lydia dénonce un mort la décrédibilise plus encore. Gouardo décédé, la discussion à son propos était vaine ; le combat entre l'agresseur présumé et la victime « auto-proclamée » était joué d'avance. Un récent confie :

« Moi, ce qui m'embête un peu, dans cette histoire-là, c'est qu'elle a accusé publiquement son père à partir du jour où il était plus là. Bon ! Moi, c'est la coïncidence qui m'embête un peu. [...] On a entendu parler des viols ou ceci cela, ou des maltraitements, que depuis le décès du père ou même après ».

On n'accuse pas un mort, on le laisse reposer en paix. En même temps qu'elle fragilise, la mort respectabilise. Celle de l'agresseur présumé interdit symboliquement à la victime d'exister.



Ainsi, avant la médiatisation, l'inceste s'était enraciné dans la vie locale jusqu'à en devenir un élément presque ordinaire. La connaissance de la paternité de Gouardo s'est construite pas à pas, pendant la trentaine d'années que perdurèrent les faits, au gré de l'accumulation des indices. L'« histoire du pays » n'a pas circulé sous la forme d'une information ponctuelle qui aurait pu être transmise à une institution ou constituer un secret. La visibilité de l'inceste fit perdre à l'événement toute valeur informative et le rendit indicible.

À partir de leur connaissance de la paternité de Gouardo et du commérage qui lui était lié, néanmoins, les habitants fabriquèrent et maintinrent des identités villageoises. Les « anciens » se sont alliés et distingués des « nouveaux » qui ne pouvaient pas « savoir » parce qu'ils n'y étaient pas et ne l'avaient pas « vécu ». Les « voisins » proches de Gouardo,

eux, « savaient » pour l'avoir expérimenté, contrairement aux habitants plus lointains, pour lesquels la distance spatiale et/ou sociale aurait constitué un obstacle aux commérages, leur interdisant de « savoir ».

Avec la dénonciation des faits par Lydia à la justice et leur médiatisation, le cadre changea. L'« histoire du pays » devint l'« affaire Gouardo », « le père qui faisait des enfants à sa fille », un agresseur, et sa fille, une victime. Les faits, juste bons pour le commérage villageois, devinrent un inceste commis avec torture et séquestration.

Bien évidemment, les « anciens » et les proches voisins, alors accusés d'avoir su mais de « ne rien avoir dit », ne connaissaient ni ce crime, ni le caractère extraordinaire des faits. Dans le contexte judiciaire et médiatique, les faits tenus jusque-là pour vrais devinrent invérifiables et vraisemblablement faux.

Si la parole médiatique, qui accusa les habitants d'avoir « tu » le crime, poussa ces derniers dans leur retranchement et les amena à tenter de s'expliquer, elle ne transforma pas pour autant la considération locale des faits. L'inceste eut beau être nommé, le crime annoncé, les habitants ne condamnèrent pas plus l'acte qu'avant. L'organisation de l'expérience première des villageois fut la plus forte.

*Centre national de la recherche scientifique
Institut Marcel Mauss, Centre d'étude des mouvements sociaux, Paris
lecaisne@ehess.fr*

Mots clés

savoir– commérages – inceste – indignation – cadre.

Keywords

knowledge – gossip – incest – indignation – frame.

Références citées

Adut, Ari

2008 *On Scandal. Moral Disturbances in Society, Politics, and Art*. New-York, Cambridge University Press.

Boltanski, Luc

1990 *L'Amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*. Paris, Métailié (« Leçons de choses »).

Bourdieu, Pierre

1989 *Le Sens pratique*. Paris, Minuit (« Le Sens commun »).

Elias Norbert & John L. Scotson

1997 *Logiques de l'exclusion. Enquête au cœur des problèmes d'une communauté*. Trad. de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat ; avant-propos de Michel Wieviorka. Paris, Fayard.

Froissart, Pascal

2002 *La Rumeur. Histoire et fantasmes*. Paris, Belin.

Gluckman, Max

1963 « Gossip and Scandal », *Current Anthropology* 4 (3) : 307-316.

Goffman, Erving

1991 *Les Cadres de l'expérience*. Trad. de Isaac Joseph avec Michel Dartevelle & Pascale Joseph. Paris, Minuit (« Le Sens commun »).

Jamin, Jean

1977 *Les Lois du silence. Essai sur la fonction sociale du secret*. Paris, François Maspero (« Dossiers africains »).

Le Caisne, Léonore

2014 *Un inceste ordinaire. Et pourtant tout le monde savait*. Paris, Belin-Éd. de la MSH (coll. « Anthropolis »).

2016 « Quand dire, c'est faire taire : mise en récit médiatique d'une victime d'inceste », *Réseaux* 196 (2) : 207-234.

Lemieux, Cyril

2007 « L'accusation tolérante. Remarques sur les rapports entre commérage, scandale et affaire », in Luc Boltanski *et al.*, eds, *Affaires, scandales et grandes causes*. Paris, Stock (« Les Essais ») : 367-394.

Retière, Jean-Noël

2003 « Autour de l'autochtonie : réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix* 63 : 121-143 [http://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_2003_num_16_63_1295].

Tabet, Paola

1998 *La Construction sociale de l'inégalité des sexes*. Paris, L'Harmattan (« Bibliothèque du féminisme »).

Vigarello, Georges

1998 *Histoire du viol, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Le Seuil (« Points. Histoire 270 »).

Zonabend, Françoise

2003 *Mœurs normandes. Ethnologie du roman de Raoul Gain, « À chacun sa volupté »*. Paris, Christian Bourgois.

Résumé

Léonore Le Caisne, *Savoir, dire et ne pas croire. L'« affaire Gouardo » : du commérage à l'indignation médiatique*. — Au printemps 2007, la presse régionale et nationale révéla l'histoire de Lydia Gouardo, violée et torturée pendant vingt-huit ans par son père dont elle eut six enfants. Dans ce village de la région parisienne, cet inceste fut pratiqué au su de tous, dans le brouhaha du commérage, sans que personne n'intervienne. Les journalistes exprimèrent leur indignation contre ces habitants qui « savaient », mais n'ont rien « dit ». À partir d'un travail de terrain d'une année dans le village, cet article propose des observations sur l'inscription du commérage dans la vie locale et sur les effets de la rupture de cadre qu'entraînèrent la médiatisation nationale et l'indignation collective, sur la considération d'un inceste, les représentations de soi et de l'autre, ainsi que sur les modalités de la connaissance.

Abstract

Léonore Le Caisne, *To Know, To Say And Not To Believe. The « Gouardo Affair » : From Gossip to Media Indignation.* — In spring 2007, the regional and national press revealed the story of Lydia Gouardo, violated and tortured for twenty-eight years by her father, of whom she had six boys. In this village of the Paris region, this incest was practiced in the knowledge of all, in the hubbub of gossip, without anyone intervenes. The journalists expressed their indignation against those inhabitants who « knew » but have not said anything. From a year-long fieldwork in the village, this article proposes observations on gossip inscription in local life and on the effects of frame failure national media and collective indignation, on the consideration of incest, representations of oneself and the other, as well as on the modalities of knowledge.